

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atos S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels et Note 2 « Immobilisations financières »

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Au 31 décembre 2018, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 8 965,8 millions d'euros, soit 80% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.	Notre appréciation de l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par la Société pour déterminer les valeurs d'usage des titres de participation.
Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de : <ul style="list-style-type: none">- la quote-part de situation nette pour les entités non opérationnelles ;- la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles et leurs sociétés mère déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie.	Nos travaux ont notamment consisté à : <ul style="list-style-type: none">- pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, vérifier la concordance des quotes-parts retenues par la Société avec les états financiers des différentes entités ;- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :<ul style="list-style-type: none">• obtenir les prévisions de trésorerie des entités utilisées par la société et les rapprocher des budgets triennaux arrêtés par la Direction;• analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe et des entités et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance.
Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids des titres de participation au bilan, de l'importance des estimations et des jugements de la Direction, notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.	

Atos S.E.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la 25^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 28^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 23 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Atos S.E.

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

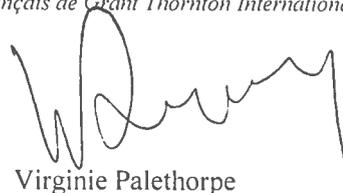
Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2019

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés


Christophe Patrier

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Virginie Palethorpe

A.1.1 Comptes sociaux d'Atos SE

Au 31 décembre 2018, le capital du Groupe s'élevait à 106,9 millions d'euros, divisé en 106 886 219 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées. Les actions du Groupe Atos sont cotées au marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Elles ne font pas l'objet de cotation sur une autre place ; les actions de Worldline SA sont aussi cotées au marché Euronext Paris ; Atos SE et Worldline SA sont les seules sociétés cotées du Groupe.

A.1.1.1 Bilan

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018			31 décembre 2017
		Brut	Amortissement/ Dépréciation	Net	
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	Note 1	113 918	-113 918	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Titres de participation	Note 2	9 419 864	-454 097	8 965 767	6 281 660
Autres immobilisations financières	Note 2	398 520	-	398 520	584 136
Total actif immobilisé		9 932 302	-568 015	9 364 287	6 865 796
Avances et acomptes versés sur commandes		301	-	301	307
Clients et comptes rattachés	Note 3	77 853	-245	77 608	35 791
Autres créances	Note 3	948 478	-42 597	905 881	904 162
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 4	798 760	-	798 760	600 774
Total actif circulant		1 825 392	-42 842	1 782 550	1 541 035
Comptes de régularisation	Note 5	39 539	-	39 539	26 844
TOTAL DE L'ACTIF		11 797 233	-610 857	11 186 377	8 433 675

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
PASSIF			
Capital social		106 886	105 445
Prime d'émission et de fusion		2 993 742	2 871 855
Réserve légale		10 545	10 491
Autres réserves et report à nouveau		803 959	816 257
Résultat de l'exercice		161 090	166 990
Capitaux propres	Note 6	4 076 220	3 971 037
Provisions pour risques et charges	Note 7	1 800	37 290
Dettes financières	Note 8	5 227 084	2 479 328
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 9	22 159	21 889
Autres dettes	Note 9	1 839 664	1 904 075
Total des dettes		7 088 906	4 405 291
Comptes de régularisation	Note 10	19 449	20 057
TOTAL DU PASSIF		11 186 377	8 433 675

A.1.1.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Chiffre d'affaires	Note 11	145 558	144 418
Autres produits d'exploitation		6 580	8
Produits d'exploitation		152 138	144 426
Achats consommés		-42 709	-21 441
Impôts et taxes		-1 929	-2 171
Rémunérations et charges sociales		-3 490	-4 153
Dotation aux provisions		-39	-28
Autres charges	Note 12	-17 624	-18 118
Total Charges d'exploitation		-65 793	-45 910
Résultat d'exploitation		86 345	98 516
Résultat financier	Note 13	-32 507	25 555
Résultat courant		53 838	124 071
Résultat exceptionnel	Note 14	80 917	29 422
Participation des salariés			
Impôt sur le résultat	Note 15	26 335	13 498
RESULTAT NET		161 090	166 990

A.1.2 Annexes aux comptes d'Atos SE

Activité d'Atos SE

Atos SE a pour principales activités :

- la gestion de la marque Atos ;
- la détention des participations du Groupe ;
- la centralisation des activités de financement.

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des redevances de marque reçues des filiales du Groupe.

La société Atos SE est la holding du Groupe Atos, dont elle est la Société Mère, et à ce titre établit des comptes consolidés.

Événements majeurs de l'exercice

En Octobre 2018, le Groupe Atos a finalisé l'acquisition de Syntel Inc., un fournisseur leader mondial de technologie d'information intégrée et knowledge process services, basée dans le Michigan, générant 924 millions de dollars américains en 2017, dont 89% en Amérique du Nord, 25% de marge opérationnelle, et environ 40% de ses activités dans le digital, l'automatisation et la robotisation. Syntel propose à ses clients des services digitaux à forte valeur ajoutée dans différents secteurs tels que la banque, les services financiers, la santé, la distribution et l'assurance.

Conformément à un accord de fusion daté du 20 juillet 2018, Atos SE et Green Merger Sub, une filiale en propriété exclusive d'Atos SE, ont convenu d'acquérir 100% des actions à droit de vote ordinaires de Syntel Inc., une société américaine cotée à la bourse de New York. L'acquisition a été complétée par la fusion de Green Merger Sub dans Syntel US. Afin de financer l'acquisition et les coûts connexes et de refinancer certaines dettes existantes de Syntel US, Atos SE et Green Finco ont conclu un contrat facilité de crédit renouvelable de 3,8 milliards USD. Dans le cadre des différentes étapes de structuration et de financement, Atos SE a versé 2,69 milliards USD à AI BV par le biais d'une augmentation des capitaux propres de sa filiale AI BV.

Atos a également réalisé une émission d'obligations de 1,8 milliards d'euros en trois versements, qui ont été admises à Euronext Paris le 7 novembre 2018, date de livraison du règlement. Le prêt a trois versements, avec des échéances de 3,5 ans (0,75% coupon), 6,5 ans (1,75%) et 10 ans (2,5%).

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2018 ont été arrêtés dans le respect des principes comptables généraux arrêtés en France (règlement 2014-03 de l'ANC et règlements ultérieurs en vigueur) et notamment des éléments suivants :

- prudence ;
- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels et de malis de fusion.

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis linéairement sur les durées d'utilisation prévues. Ils sont totalement amortis au 31/12/2018.

Immobilisations corporelles

Il n'y a plus d'immobilisations corporelles au 31/12/2018.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières telles qu'actions propres, prêts et dépôts.

Les titres de participations sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :

- la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles et leurs sociétés mères déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie ;
- la quote-part de situation nette pour les entités non opérationnelles.

Les prêts sont essentiellement des opérations intra-Groupes.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation.

Les créances et comptes rattachés en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de leur actualisation à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La société détient des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité ou acquises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achats d'actions. Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'inventaire.

Pour les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité, une dépréciation est constituée quand la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur moyenne pondérée des cours de bourse du mois de décembre.

Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent exclusivement des frais d'émission d'emprunt étalés linéairement sur la durée de vie de l'emprunt.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation correspondante.

Lorsqu'un titre de participation est totalement déprécié et que sa valeur d'inventaire est supérieure à sa valeur d'usage, une provision pour risque peut être constatée, en plus des dépréciations d'actifs courants liés à la filiale réalisée.

Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts obligataires sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date d'encaissement des fonds qui est le fait générateur.

Les primes d'émission sont enregistrées à l'actif et amorties sur la durée de l'emprunt.

Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

Note 1 Immobilisations incorporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles brutes	113 918			113 918
Amortissement des immobilisations incorporelles	-9 960			-9 960
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-103 958			-103 958
Total des amortissements et dépréciations	-113 918			-113 918
Valeur nette des immobilisations incorporelles	0			0

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées :

- d'un mali de fusion résultant de l'apport d'Atos Investissement 6 à Atos SE en 2004 totalement dépréciés depuis 2016. Ce mal technique a été affecté aux différents actifs apportés pour permettre un suivi dans le temps de sa valeur et est ventilé par pays comme suit :
 - France : 40,8 millions d'euros ;
 - Espagne : 63,1 millions d'euros.
- De plusieurs autres malis de fusion comptabilisés antérieurement à 2004 pour une valeur brute de 9,960 millions d'euros dépréciés linéairement.

Note 2 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières brutes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2018
Titres de participation Groupe	6 764 945	2 661 511	-6 800	9 419 655
Titres de participation hors Groupe	124	-	-	124
Autres titres immobilisés	85	-	-	85
Total titres de participation	6 765 154	2 661 511	-6 800	9 419 864
Prêts aux sociétés du Groupe et intérêts courus	317 172	62 448	-60 461	319 159
Autres	266 965	322 036	-509 640	79 361
Total autres immobilisations financières	584 137	384 484	-570 101	398 520
TOTAL	7 349 291	3 045 995	-576 901	9 818 384

Acquisition/diminution de titres de participations et autres mouvements

Durant l'exercice 2018, Atos SE a souscrit aux augmentations de capital suivantes de sociétés du Groupe Atos :

- Atos Intégration pour 60,7 millions d'euros ;
- Atos International BV pour 2 520,2 millions d'euros ;
- Bull SA pour 24,3 millions d'euros ;
- Atos Spain pour 13,5 millions d'euros ;
- Atos Investissement 10 pour 42,8 millions d'euros

Dans le cadre du 8^{ème} accord entre Atos SE et Siemens AG relatif à l'acquisition de SIS, Siemens AG a versé la somme de 6,8 millions d'euros entraînant la diminution de la valeur des titres de participation des filiales suivantes en tant qu'ajustement de prix :

- Atos Information Technology GMBH pour la somme de 1,3 millions d'euros ;
- Atos International BV pour la somme de 5,5 millions d'euros ;

Ventilation autres immobilisations financières par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au	A moins de 1 an	A plus de 1 an
	31 décembre 2018		
Prêts et intérêts courus	319 159	5 400	313 759
Autres	79 361	79 361	-
TOTAL	398 520	84 761	313 759

Le poste « Autres immobilisations financières » comprend le dépôt versé au titre du programme de titrisation de créances commerciales pour 79,4 millions d'euros ainsi qu'à des prêts accordés uniquement à des filiales du Groupe.

Au 31 décembre 2018, les intérêts sur les prêts s'élèvent à 5,3 millions d'euros (2017 : 3,4 millions d'euros).

Variation des dépréciations sur immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre	Dotations	Reprises	31 décembre
	2017			2018
Titres de participation Groupe	-483 285	-12 680	42 077	-453 888
Titres de participation hors Groupe	-124	-	-	-124
Autres titres immobilisés	-85	-	-	-85
TOTAL	-483 494	-12 680	42 077	-454 097
<i>Dont financier</i>				

Les dotations de la période ont porté principalement sur les dépréciations des titres de participation des entités du Groupe en France (y compris les holdings) pour 12,55 millions d'euros et d'une filiale en Espagne pour 0,13 millions d'euros.

Les reprises de la période correspondent à des filiales françaises pour 29,4 millions d'euros ainsi qu'une filiale en Turquie pour 12,7 millions d'euros.

Valeur nette des immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participation Groupe	9 419 655	-453 888	8 965 767
Titres de participation hors Groupe	124	-124	-
Autres titres immobilisés	85	-85	-
Titres de participation	9 419 864	-454 097	8 965 767
Prêts et intérêts courus	319 159	-	319 159
Autres	79 361	-	79 361
Autres immobilisations financières	398 520	-	398 520
TOTAL	9 818 384	-454 097	9 364 287

Tableau des filiales et participations

		Valeur comptable des titres détenus				
En d'euros	milliers	Quote- part du capital détenu (%)	Brute	Nette	Prêts et avance consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Sociétés					Montants des cautions et avals donnés par la Société	
A) FILIALES (+ de 50% du capital détenu par la société)						
Sociétés françaises						
Worldline SA		50	87 849	87 849		
Bull SA		100	1 338 131	1 338 131		
Atos Infogérance		100	339 501	188 921		
Atos Intégration		95	221 054	221 054	75 000	
Atos Consulting		68	16 539	10 536		
Atos Participation 2		100	30 616	16 039		
Atos International		100	103 725	0	210 329	
Atos Investissement 10		100	88 899	42 240	1 650	
Atos Management France		100	44 820	0	4 000	
Atos Investissement 12		100	62	28		
Atos Meda		100	8 840	8 840		
Atos Investissement 19		100	59	59		
Atos Investissement 20		100	37	0		
Atos Investissement 21		100	37	1		
Atos Worldgrid		100	32 328	32 328	48 181	
Sociétés étrangères						
Atos Origin Srl, Italie		100	57 183	173		
St Louis Ré, Benelux		100	2 174	2 174	31 250	
Atos Spain SA		100	128 121	128 121	95 925	23 374
Atos Information Technology GMBH		100	585 747	585 747	104 000	
Atos International BV, Pays Bas		100	6 280 461	6 280 461		
Atos Bilisim, Turquie		81	22 276	22 276	71 450	
Atos Customer Serv Turquie		92	199	199	5 000	
B) PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)						
Canopy uk		11	30 245	311		

Group technic informatic, spain	33	751	279
---------------------------------	----	-----	-----

(en milliers d'euros)

Total des capitaux propres des filiales françaises	4 020 778
Total des capitaux propres des filiales étrangères	6 475 422
Total des résultats nets des filiales françaises	907 434
Total des résultats nets des filiales étrangères	467 133

Note 3 Clients, comptes rattachés et autres créances

Clients, comptes rattachés et autres créances

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2018	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2018	Valeur nette au 31 décembre 2017
Clients et clients douteux	35 791	-245	35 546	34 864
Factures à établir	42 062	-	42 062	928
Clients et comptes rattachés	77 853	-245	77 608	35 791
Etat, impôt société	75 634	-	75 634	65 329
TVA déductible	6 885	-	6 885	4 206
Comptes courants sociétés Groupe	859 349	-42 597	816 752	823 113
Autres débiteurs	6 610	-	6 610	11 514
Autres créances	948 478	-42 597	905 881	904 162
TOTAL	1 026 330	-42 842	983 489	939 954
<i>Dont exploitation</i>		-245		

Le poste client et clients douteux comprend des refacturations intra-Groupes en fin d'année 2018.

Les « factures à établir » comprennent principalement :

- 15,8 millions d'euros concernant des refacturations intra-groupe d'honoraires engagés dans le cadre de l'achat de Syntel
- 23,5 millions d'euros concernant des refacturations intra-groupe de redevances de marque

Dans le cadre de l'évaluation des titres de participation, une provision a été constatée sur des comptes-courants intra-groupe pour un montant de 42,6 millions d'euros.

Ventilation des clients, comptes rattachés et autres créances par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2018	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Clients et clients douteux	35 791	35 502	289
Factures à établir	42 062	42 062	-
Etat, impôt société	75 634	75 634	-
TVA déductible	6 885	6 885	-
Comptes courants sociétés Groupe	859 349	859 349	-
Autres débiteurs	6 610	6 610	-
TOTAL	1 026 330	1 026 041	289

Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant des produits à recevoir inclus dans les créances :		
Autres créances	857	953
TOTAL	857	953

Note 4 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2018	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2018	Valeur nette au 31 décembre 2017
Actions propres – contrat de liquidité	2	-	2	2
Actions propres	5 261	-1 341	3 920	40 346
Valeurs à l'encaissement	-	-	-	1 244
Disponibilités	794 838	-	794 838	559 182
TOTAL	800 102	-1 341	798 760	600 774

Mouvement sur les actions propres

Au 31 décembre 2018, la société détenant 54 842 actions d'Atos SE soit 0,1% du capital représentant une valeur de portefeuille de 3 920 106,16 euros sur la base du cours de bourse de l'action Atos au 31 décembre 2018 et une valeur comptable de 5 261 326,50 euros. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et sont affectées à l'allocation d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe et correspondent à la couverture des engagements relatifs aux plans d'actions de performance ou plans d'achat d'actions.

La société a procédé aux achats suivants :

- (i) 70 000 actions le 22 février 2018, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le même jour;
- (ii) 360 000 actions du 01 juin au 12 juin 2018, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services comme annoncé par le Groupe le 28 mai 2018.

Au cours de l'année 2018 la société a transféré 732 636 actions aux bénéficiaires de plans d'incitation à long terme (long Term Incentive).

Valeurs à l'encaissement

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos SE peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

Note 5 Comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Primes de remboursement des obligations	5 964	-
Ecart de conversion actif	20 894	19 561
Charges constatées d'avance	2 164	152
Charges à répartir	10 518	7 132
TOTAL	39 539	26 844

Les primes de remboursement des obligations, d'un montant de 5,964 millions d'euros, correspondent à la prime d'émission de 6,123 millions d'euros de l'emprunt obligataire émis en novembre 2018, déduction faite de l'amortissement de celle-ci (amortissement linéaire sur la durée des trois tranches).

Les charges à répartir correspondent à :

- L'étalement de frais liés au crédit syndiqué pour un montant de 1,4 millions d'euros ;
- L'étalement de frais liés aux emprunts obligataires pour un montant de 9,1 millions d'euros ;

Note 6 Capitaux propres

Capital social

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Nombre de titres	106 886 219	105 445 349
Valeur nominale <i>(en euros)</i>	1	1
Capital social	106 886	105 445

Tableau de répartition du capital sur les trois derniers exercices

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Siemens	-	-	12 483 153	11,8%	12 483 153	11,9%
Siemens Pension Trust e.V. ³	12 483 153	11.7%				
Blackrock Inc.	-	-	5 339 057 ²	5,1%	-	-
Conseil d'Administration	517 054	0.5%	546 630	0,5%	668 316	0,6%
Salariés	1 156 732	1.1%	1 182 158	1,1%	1 489 140	1,4%
Auto-détention	54 842	0.1%	332 478	0,3%	196 435 ¹	0,2%
Autres	92 674 438	86.7%	85 561 873	81,1%	90 071 635	85,9%
TOTAL	106 886 219	100.0%	105 445 349	100,0%	104 908 679	100,0%

¹ incluant 12 120 titres en cours de livraison effective au 2 janvier 2017

² Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil faite le 5 décembre 2017

³ Siemens Pension Trust e.V. est détenue par Siemens A.G.

Siemens Pension Trust e.V. détient une participation de 11,7% du capital qu'il s'est engagé à

conserver jusqu'au 30 septembre 2020. Aucun autre actionnaire de référence n'a annoncé sa volonté de maintenir une participation stratégique dans le capital émis par le Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe a été informé des franchissements de seuils légaux suivants :

- (i) Siemens Aktiengesellschaft (« Siemens AG ») a déclaré avoir franchi à la baisse, le 27 mars 2018, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir, à titre direct, aucune action de la Société ;
- (ii) L'association de droit allemand Siemens Pension-Trust e.V., contrôlée par Siemens A.G.¹, a déclaré avoir franchi individuellement à la hausse, le 27 mars 2018, les seuils de 5% et 10 % du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'un transfert hors marché par Siemens AG de 12 483 153 actions de la Société) et détenir 11,84% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (iii) BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 10 juillet 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une restitution d'actions détenues à titre de collatéral) et détenir 4,96% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (iv) BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 17 juillet 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une acquisition hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions détenues à titre de collatéral) et détenir 5,11% du capital et des droits de vote de la Société ;
- (v) BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 18 juillet 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une cession d'actions Atos SE sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions Atos SE détenues à titre de collatéral) et détenir 4,98% du capital et des droits de vote de la Société.
- (vi) BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 8 août 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une réception d'actions détenues à titre de collatéral) et détenir 5,01% du capital et des droits de vote de la Société.
- (vii) BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 13 août 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une cession d'actions Atos SE sur le marché et d'une restitution d'actions détenues à titre de collatéral) et détenir 4,90% du capital et des droits de votes de la Société.
- (viii) BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 30 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une acquisition d'actions sur le marché et d'une réception d'actions détenues à titre de collatéral) et détenir 5,04% du capital et des droits de votes de la Société.
- (ix) BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 3 Décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une restitution d'actions détenues à titre de collatéral) et détenir 4,89% du capital et des droits de votes de la Société.

La 12^e résolution de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 a renouvelé l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions. Ces rachats ne pouvaient porter sur plus de 10% du capital social. Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres détenues s'élevait à 54 842 actions, dont 25 000 détenues par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité.

¹ Siemens Pension Trust e.V. est contrôlée par Siemens AG dans la mesure où le président du Conseil d'administration de l'association est proposé par Siemens AG, les membres de l'association pouvant refuser le candidat présenté mais ne pouvant pas élire un candidat non présenté par Siemens AG. Les autres membres du conseil d'administration sont nommés sur proposition du président dudit conseil.

Les actions de la Société détenues par les employés le sont au travers des Fonds Communs de Placement et Plans d'Épargne Entreprise. Les actions de la Société détenues par les employés et les membres du Conseil d'Administration sont exclus du flottant.

Au 31 décembre 2018	Actions	% du capital	% des droits de vote
Siemens Pension Trust e.V.	12 483 153	11.7%	11.7%
Conseil d'Administration	517 054	0.5%	0.5%
Salariés	1 156 732	1.1%	1.1%
Auto-détention	54 842	0.1%	-
Flottant	92 674 438	86.7%	86.7%
TOTAL	106,886,219	100.0%	100.0%

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2017	Levée d'option	Dividendes	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat 2018	Valeur au 31 décembre 2018
Capital social	105 446				1 441		106 887
Prime d'émission et de fusion	2 871 855				121 887		2 993 742
Réserve légale	10 491			54			10 545
Autres réserves	25 511						25 511
Report à nouveau	790 745		-179 235	166 937			778 447
Résultat de l'exercice	166 990			-166 990		161 090	161 090
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 971 037		-179 235	0	123 328	161 090	4 076 220

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élevait à 106,9 millions d'euros, divisé en 106 886 219 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées.

Le capital de la Société a, par rapport au 31 décembre 2017, été augmenté de 1 440 870 actions nouvelles, se répartissant ainsi :

- 377 204 actions nouvelles résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ;
- 1 063 666 actions nouvelles résultant du paiement en actions du dividendes 2017.

Variation potentielle future de capital

Le capital social de la Société, composé de 106 886 219 actions émises, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 2,45% par la création de 2 620 383 actions nouvelles. La dilution peut résulter de l'exercice des options de souscription d'actions allouées aux salariés ou de l'acquisition d'actions de performance :

<i>(en nombre d'actions)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017	Variation	% dilution
Nombre d'actions émises	106 886 219	105 445 349	1 440 870	
Issues des options de souscription d'actions	25 467	406 707	-381 240	0,02%
Issues des actions de performance	2 594 916	2 799 220	-204 304	2,43%
Dilution potentielle	2 620 383	3 205 927	-585 544	2,45%
TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL	109 506 602	108 651 276	855 326	

Sur un total de 25 467, aucune option de souscription n'avait de prix d'exercice supérieur au cours de bourse de l'action au 31 décembre 2018 (71,10 euros à l'ouverture).

Note 7 Provisions

Tableau des provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2018
Provision pour risques filiales	36 979	-	-	-36 979	0
Provision pour risques	311	1 489	-	-	1 800
Provision pour litiges	0	-	-	-	0
TOTAL	37 290	1 489	-	-36 979	1 800
<i>Dont :</i>					
<i>Exploitation</i>					
<i>Financier</i>		1 489		-36 979	-35 490
<i>Exceptionnel</i>					

L'évaluation des titres de participation a donné lieu à la constatation de provisions principalement sur les entités suivantes :

- Atos International pour 12,6 millions d'euros
- Atos Investissement 10 pour 12,7 millions d'euros
- Atos Management France pour 11,6 millions d'euros

La provision pour risques d'un montant de 1,489 millions d'euros est principalement due à des écarts de change de 1,445 millions d'euros sur un emprunt intra-groupe.

Note 8 Emprunts

Endettement net

(en milliers d'euros)	A moins de 1 an	A plus de 1 an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans	Montant brut au 31 décembre 2018	Montant brut au 31 décembre 2017
Solde crédoeurs de banques	581 638			581 638	415 456
Emprunts obligataires		1 600 000	1 100 000	2 700 000	900 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	720 000	80 000		800 000	800 000
Autres emprunts	269 574	546 012	313 870	1 129 456	351 800

Intérêts courus sur emprunts	15 987	17		16 004	12 072
Dettes financières	1 587 199	2 226 029	1 413 870	5 227 098	2 479 328
Disponibilités Note 5	794 838			794 838	559 182
ENDETTEMENT NET	792 361	2 226 029	1 413 870	4 432 260	1 920 146

Les emprunts et dettes financières diverses sont composés :

- des emprunts obligataires détaillés ci-dessous :
 - en juin 2015, un emprunt obligataire de 600 millions d’euros à cinq ans avec un coupon fixe de 2.375%,
 - en octobre 2016, un emprunt obligataire de 300 millions d’euros à sept ans avec un coupon fixe de 1.444%,
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 700 millions d’euros à trois ans et demi avec un coupon fixe de 0.75%,
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 750 millions d’euros à six ans et demi avec un coupon de 1.75%,
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 350 millions d’euros à dix ans avec un coupon de 2.5%.
- Le 09 octobre 2018, Atos SE a contracté un prêt relais de 1,9 milliard USD pour l’acquisition de Syntel. Ce prêt a été intégralement remboursé le 09 novembre 2018 ;
- Le 09 octobre 2018, Atos SE a contracté un prêt à terme de 2,5 milliard USD pour l’acquisition de Syntel (incluant le prêt relais de 1.9 milliard USD remboursé le 09 novembre 2018). Au 31 décembre 2018, le solde de 600 millions USD du prêt à terme se composait de :
 - Prêt de 350 millions USD à 3 ans
 - Prêt de 250 millions USD à 5 ans
- Le prêt à terme comprend un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.
- NEU MTN pour un montant de 80 millions d’euros ;
- NEU CP pour un montant de 720 millions d’euros ;
- des emprunts envers d’autres sociétés du Groupe pour un montant de 607,7 millions d’euros ;
- de la participation des salariés pour un montant total de 2,3 millions d’euros ;

Structure du crédit syndiqué (2014-2021) renouvelé

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d’établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d’un montant de 2,4 milliard d’euros d’une durée de cinq ans (la « facilité »), à échéance novembre 2023. Atos dispose d’une option d’extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu’en novembre 2025.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe.

Au 31 décembre 2018, Atos SE n’a pas utilisé cette ligne de crédit.

Note 9 Dettes, paiements et autres charges

Ventilation des dettes fournisseurs et autres dettes par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2018	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Valeur brute au 31 décembre 2017
Fournisseurs et comptes rattachés	22 159	22 150	9	21 889
Fournisseurs et comptes rattachés	22 159	22 150	9	21 889
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 613	2 613	-	2 358
TVA collectée et à payer	4 751	4 751	-	598
Comptes courants Groupe	1 790 299	1 790 299	-	1 892 891
Autres dettes	42 000	42 000	-	8 228
Autres dettes	1 839 664	1 839 664	-	1 904 075
TOTAL	1 861 823	1 861 814	9	1 925 964

Délais de paiement

Les conditions générales d'achats pour les fournisseurs externes sont de soixante jours à compter de la date d'émission de la facture sauf dispositions contraires réglementaires ou convenues entre les parties.

En ce qui concerne les fournisseurs intra groupe, le délai de paiement est d'un mois à compter de la date d'émission de facture.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre	Entreprises liées	Autres	Total au 31 décembre	Factures échues à plus d'un an	Factures échues à moins d'un an	Factures non échues au 31 décembre
2018							
Fournisseurs et dettes	22 159	17 475	4 684	22 159	9	-2 803¹	24 953
	100,0%				0,0%	-12,6%	112,6%
Fournisseurs	-2 240	-3 297	1 057	-2 240	9	-2 803	554
Factures à recevoir	24 399	20 772	3 627	24 399	-	-	24 399
2017							
Fournisseurs et dettes	21 889	18 047	3 842	21 889	88	249	21 552
	100,0%				0,4%	1,1%	98,5%
Fournisseurs	-2 634	-3 465	831	-2 634	88	249	-2 971
Factures à recevoir	24 523	21 512	3 011	24 523	-	-	24 523

¹ correspond principalement à un avoir intra-groupe pour 3,465 millions d'euros

Montant des charges à payer inclus dans les dettes fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
-----------------------	---------------------	---------------------

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 399	24 523
Autres dettes	1 914	1 325
Dettes fiscales et sociales	933	679
TOTAL	27 245	26 527

Note 10 Comptes de régularisation passif

Il s'agit d'écart de conversion passif pour 19,4 millions d'euros.

Note 11 Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
Redevance de marque	129 046	88,7%	133 872	92,7%
Refacturation de frais	8 582	5,9%	2 040	1,4%
Garanties parentales	7 929	5,4%	8 506	5,9%
Total par nature	145 558	100,0%	144 418	100,0%
France	30 197	20,7%	19 271	13,3%
Etranger	115 360	79,3%	125 147	86,7%
Total par zone géographique	145 558	100,0%	144 418	100,0%

Note 12 Autres charges

Ventilation des autres charges

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges des fonctions Groupe	-16 196	-17 228
Jetons de présence	-608	-500
Autres charges	-821	-390
TOTAL	-17 624	-18 118

Les autres charges comprenaient principalement des dépenses de marketing, communication et relations investisseurs, Ressources Humaines refacturées à Atos SE par sa filiale Atos International SAS et les autres sociétés holding incluant les honoraires facturés par le Comité International Olympique.

Note 13 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dividendes reçus des participations	23 374	9 091
Intérêts de comptes courants	1 248	1 042
Revenus des créances financières	17 417	17 405
Revenus des placements bancaires	157	77
Reprises de provisions sur titres de participation	42 077	119 018
Reprise de provisions sur actions propres	2 523	-
Produit de cession des valeurs mobilières	1 050	340
Différences positives de change	47 149	223
Total des produits financiers	171 974	147 195
Intérêts sur emprunts classiques et fonds de participation	-24 151	-20 590
Intérêts sur titrisation	-939	-1 323
Intérêts sur prêts intra-Groupe	-19 291	-17 405
Intérêts sur comptes courant Groupe	-27	-32
Dépréciation des titres de participation	55 277	-29 101
Dépréciation pour charges à répartir	-3 356	-3 092
Autres provisions à caractère financier	-2 791	-19 680
Intérêts sur crédit court terme	-2 626	-458
Différences négatives de change	-9 790	-220
Autres charges financières	-86 232	-29 738
Total des charges financières	-204 481	-121 640
TOTAL RESULTAT FINANCIER	-32 507	25 555

Produits financiers

Sur l'exercice 2018, Atos SE a perçu de sa filiale, Atos Spain SA, 23,4 millions d'euros de dividendes figurant en dividendes reçus des participations.

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 2 Immobilisations Financières et 7 Provisions.

Les revenus des créances financières représentent des intérêts sur un prêt intra-groupe en GBP.

Charges financières

Les intérêts sur emprunts classiques se décomposent de la manière suivante :

- ⇒ Crédit syndiqué pour 2,6 millions d'euros
- ⇒ Emprunts obligataires 22,6 millions d'euros
- ⇒ NEU CP – Negotiable European Commercial Paper – 2,3 millions d'euros
- ⇒ Emprunt relatif à l'achat de Syntel 1,1 millions d'euros

Les intérêts sur prêts intra-Groupe concernent un emprunt avec une entité du Groupe située au Royaume – Uni pour 19,3 millions d’euros.

La dépréciation pour charge à répartir se décompose ainsi :

- ⇒ Crédit Syndiqué pour 1,4 millions d’euros
- ⇒ Emprunts obligataires pour 1,9 millions d’euros

Les autres charges financières correspondent à la moins-value de cession constatée lors de la livraison de 690 614 actions de performance aux salariés pour un montant de 84,9 millions d’euros (29,7 millions en 2017) ainsi qu’une moins-value de 1,3 millions d’euros liée au contrat de liquidité.

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 2 Immobilisations Financières et 7 Provisions.

Note 14 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits de cession des immobilisations financières		
Autres produits exceptionnels	92 635	38 334
Total des produits exceptionnels	92 635	38 334
Amortissement malis de fusion		
Valeur comptable de cession des immobilisations financières	-	-68
Valeur comptable de cession des immobilisations corporelles		
Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	-11 718	-8 845
Total des charges exceptionnelles	-11 718	-8 912
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	80 917	29 422

En 2018, les produits exceptionnels correspondent principalement à des refacturations aux entités du Groupe concernées, des coûts liés aux plans de Performance attribués aux salariés ainsi qu'aux opérations de fusion-acquisition.

L'augmentation du montant des produits exceptionnels sur l'exercice 2018 par rapport à l'exercice 2017, s'explique par le débouclage de plusieurs plans d'attribution gratuites d'actions aux salariés du groupe. En effet, Atos SE a refacturé aux filiales, sur l'exercice 2018, un montant global de 82.4M€ alors qu'elle n'avait refacturé, sur l'exercice 2017, qu'un montant de 28.7M€.

Le montant en « Autres charges exceptionnelles » correspond principalement à des honoraires relatifs à l'acquisition de Syntel.

Note 15 Impôt

Convention d'intégration fiscale

Au titre de l'article 223-A du CGI, Atos SE a signé une convention d'intégration fiscale avec un certain nombre de ses filiales avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Atos SE en tant que société tête de Groupe, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés incluses dans l'intégration fiscale :

Les principales modalités de la convention sont :

- le résultat des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément ;
- Atos SE est la seule société redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura à acquitter en cas de sortie du Groupe d'une société intégrée. Toutefois, en cas de contrôle fiscal, la société sortante reste redevable vis-à-vis d'Atos SE des suppléments d'IS mis à sa charge sur la période pendant laquelle elle était membre de l'intégration fiscale.

Allègement et accroissement de la dette future d'impôt d'Atos SE imposée séparément

A la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt se ventile ainsi :

(en milliers d'euros)	Base allègement	Base accroissement
Provisions non déductibles temporairement	782	39
TOTAL	782	39

Les actifs ou passifs différés d'impôt ne figurent pas dans les comptes.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt calculé	Montant net
Résultat courant	53 838	-	53 838
Résultat exceptionnel et participation salariés	80 917	-	80 917
Impôt	-	26 335	26 335
TOTAL	134 755	26 335	161 090

Le résultat de l'intégration fiscale est un profit de 119,7 millions d'euros avant utilisation des déficits reportables ; après utilisation des déficits reportables, le bénéfice taxable s'élève à 33,7 millions d'euros avec une charge d'impôts de 11,6 millions d'euros. L'impôt qui aurait été supporté par Atos SE en l'absence d'intégration fiscale serait une charge de 29,8 millions d'euros. Le montant des déficits reportables au niveau d'Atos SE s'élève à 198,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Note 16 Engagements hors-bilan

Engagements financiers donnés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Garanties parentales de performance	3 340 909	4 225 571
Garanties bancaires ¹	50 324	324
TOTAL	3 391 233	4 225 895

¹ Supportées par Atos SE

Pour divers contrats à long terme exécutés par ses filiales, Atos SE émet des garanties de performance au bénéfice des clients de ses filiales. L'engagement issu de ces garanties s'élève à 3 341 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 4 226 millions d'euros à fin décembre 2017. Cette baisse de € 885 millions en comparaison avec l'année dernière est principalement due à la fin de validité de garanties octroyées au bénéfice de clients aux Etats-Unis, Royaume-Uni et Benelux & the Nordics.

Concernant la facilité de crédit renouvelable multidevise augmentée et prorogée en octobre 2018, Atos SE a garanti au consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660,0 millions d'euros, (montant inchangé) les obligations de ses filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Concernant la facilité de crédit mise en place en juillet 2018 dans le contexte du financement de l'acquisition de Syntel, Atos SE a garanti au consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à USD 1 230 million (€ 1078 millions) les obligations de sa filiale Green Finco aux Etats-Unis en tenant compte du remboursement partiel effectué pour un montant de USD 200 million (€ 175 millions) le 20 décembre 2018.

Atos SE a donné une garantie de 102 millions d'euros à Ester Finance dans le cadre d'un programme de titrisation modifié et prorogé en mai 2018 en impliquant certaines de ses filiales. Le montant de la garantie a été réduit du fait de la restructuration à la baisse du programme.

Dans le cadre de l'accord général avec Siemens relatif au transfert des engagements de SIS en matière de retraite au Royaume-Uni, le Conseil d'Administration d'Atos SE, lors de sa réunion du 29 mars 2011, a accepté de fournir une garantie d'une durée de 20 années au fonds de pension Atos 2011 mise en place pour faciliter le transfert. Le montant maximum de cette garantie s'élève à GBP 200,0 millions (€ 222 millions).

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des trois fonds de pension au Royaume-Uni, à savoir Atos Pension Fund et Atos (SEMA) Pension Schemes Limited et Atos CS Pension Scheme, et jusqu'à finalisation du processus, le Conseil d'Administration d'Atos SE a

autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi de trois garanties parentales (modifiant et prorogeant celles existantes) au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de fiduciaire des fonds. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès des fonds de pension. Le montant total estimé des garanties nouvellement émises représentait à la date de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration une augmentation de GBP 150 millions (€ 166 millions) aux GBP 635 millions (€ 704 millions) d'engagements déjà donnés pour l'ensemble des trois fonds.

Enfin, en complément des montants précédents, les engagements de retraite correspondent au plan décrit dans la section G.3.2.2 du document de référence 2018 du Groupe Atos.

Engagements financiers reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Crédit syndiqué	2 320	1 470

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit du crédit syndiqué non utilisée au niveau du Groupe d'un montant global accordé de 2,32 milliard d'euros.

Note 17 Analyse des risques

Risques de marché : Valeur de marché des instruments financiers

Disponibilités et dépôts à court terme, clients et comptes rattachés, concours bancaires courants, fournisseurs et comptes rattachés.

En raison du caractère court terme de ces instruments, le Groupe estime que la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché au 31 décembre 2018.

Dettes à long et moyen terme

Au 31 décembre 2018, Atos SE n'a pas utilisé le crédit syndiqué.

Risques de liquidité

Crédit syndiqué (2014-2021) renouvelé

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,4 milliard d'euros d'une durée de cinq ans (la « facilité »), à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe.

Au 31 décembre 2018, Atos SE n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

Programme de titrisation

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500,0 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement fixée à 100,0 millions d'euros (200,0 millions d'euros à fin 2017). Ce programme ne concerne que deux intervenants français.

Ce programme de titrisation est structuré en deux compartiments appelés « ON » et « OFF » :

- le compartiment « ON » similaire au précédent programme (les créances sont inscrites au bilan du Groupe) est le compartiment par défaut dans lequel les créances sont cédées. L'utilisation de ce compartiment a été faite à son seuil minimal ;
- le compartiment « OFF » est conçu de manière à ce que le risque crédit (insolvabilité et retard de paiement) associé aux créances cédées des débiteurs éligibles au programme soit entièrement transféré au cessionnaire.

Au 31 décembre 2018, Atos SE a vendu :

- 85,2 millions d'euros de créances commerciales dans le compartiment « ON » dont 5,9 millions d'euros ont été reçus en trésorerie ;
- 33,1 millions d'euros de créances commerciales dans le compartiment « OFF » dont tous les risques et avantages sont transférés à une institution financière externe.

Les ratios financiers du programme de titrisation d'Atos sont le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

Risque de liquidité au 31 décembre 2018

Types d'instruments	Fixe/Variable	Ligne (en millions d'euros)	Maturité
Crédit Syndiqué	Variable	2 400	Novembre 2023
Programme de titrisation	Variable	100	Mai 2023
Emprunt obligataire	Fixe	600	Juillet 2020
Emprunt obligataire	Fixe	300	Septembre 2023
Emprunt obligataire	Fixe	700	Mai 2022
Emprunt obligataire	Fixe	750	Mai 2025
Emprunt obligataire	Fixe	350	Novembre 2028

Le 02 Juin 2017, Atos SE a mis en place un programme d'émission de titres négociables à court terme (NEU CP), à taux d'intérêt variable, d'un montant maximum de 900 millions d'euros.

Le 05 Octobre 2017, Atos SE a augmenté la taille de ce programme de 900 millions euros à 1 200 millions d'euros.

Le 17 Octobre 2018, Atos SE a augmenté la taille de ce programme de 1 200 millions d'euros à 1 800 millions d'euros.

Le 04 mai 2018, Atos SE a mis en place un Negotiable European Medium Term Notes program (NEU MTN) avec un montant maximum de 600 millions d'euros.

Le 31 Octobre 2018, ATOS SE a émis un emprunt obligataire de 1 800 millions d'euros comportant trois tranches à taux et maturité différents.

Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe possède une procédure stricte d'analyse de risque de contrepartie. Dans le cadre de ses relations commerciales, le Groupe gère le risque de contrepartie avec un portefeuille de clients diversifié et des instruments de suivi des risques.

Sur le plan financier, le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant les contreparties bancaires. Le Groupe considère par conséquent qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

Exposition au risque de marché

Les actifs monétaires du Groupe sont constitués de créances et de prêts, de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. Les passifs monétaires sont constitués de dettes financières, de dettes d'exploitation et de dettes diverses.

Exposition au risque de taux

L'exposition au risque de taux d'intérêt couvre deux natures de risque :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant par exemple une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à une perte potentielle d'opportunité en cas de baisse des taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des actifs et passifs à taux fixe mais n'affectera pas les produits et charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. La Société considère qu'une variation de taux aura peu d'incidence sur la valeur des actifs et passifs financiers à taux variable.

Note 18 Entreprises liées

Il n'existe pas de transaction avec les parties liées (Redevances de marques, financement des opérations et intégration fiscale) qui n'aurait pas été conclue à des conditions de marché.

Note 19 Evénements post-clôture

À l'issue d'un processus de gouvernance dédié, le Conseil d'Administration d'Atos a proposé le 29 janvier 2019 de soumettre à ses actionnaires un projet de distribution en nature d'environ 23,4% du capital social de Worldline, sachant que le Groupe en détient actuellement 50,8%. Suite à cette transaction, Atos conserverait environ 27,4% du capital social de Worldline, le flottant de Worldline augmenterait de 22,3% à environ 45,7%. Au terme de cette distribution partielle, Worldline devrait être déconsolidé des états financiers du Groupe, et la participation restante d'Atos devrait être comptabilisée comme une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Conseil d'Administration de Worldline s'est réuni le 29 janvier 2019 et s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette proposition d'évolution de la structure actionnariale de Worldline.

Le pacte d'actionnaires entre Atos et SIX sera modifié afin de refléter le partenariat renouvelé entre les deux groupes une fois la distribution effectuée, et les deux parties devraient s'engager à respecter une période d'incessibilité (« lock-up ») de 6 mois sur leurs participations respectives au capital de Worldline une fois la distribution effectuée.

En ce qui concerne la structure de la distribution proposée, les actionnaires d'Atos recevront 2 actions Worldline pour 5 actions Atos détenues. Les modalités techniques de la transaction proposée sont actuellement en cours d'examen et seront soumises au vote des actionnaires d'Atos lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2018 qui se tiendra le 30 avril 2019.